

<p><b>ASSEMBLEE GENERALE DU LABORATOIRE M.I.L. 30 JUIN 2025</b></p>
---

## PROCÈS-VERBAL

<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>	<b>Excusés</b>
Katia Angelaki Maud Baldovini Charlotte Beaucillon Alejandra Blanquet Laure Clément Wilz Marie Cretin Sombardier Stéphane de la Rosa Pierre de Montalivet Arnaud de Nanteuil Bénédicte François Simon Gilbert Alexandre Maitrot de la Motte Nathalie Marcon Afroditi Marketou Olga Mamoudy Soazic Marie Frédéric Martin Hugo Bernard Pouillaude Laurence Potvin Solis Lamprini Xenou	Manon Altwegg Boussac Sara Godechot Paris Beligh Nabli Martine Pelèse Noé Wagener	Dominique Tandonnet Gency-

L'assemblée générale du Laboratoire *Marchés, Institutions, Libertés* débute à 12h sous la présidence du Professeur Stéphane DE LA ROSA.

Le Professeur Stéphane DE LA ROSA présente aux membres présents un bilan de l'activité scientifique du laboratoire au cours de l'année universitaire. Au titre de ce bilan, est soulignée l'association du laboratoire à des programmes de recherche bénéficiant de financements substantiels, et plus largement la densité d'une activité qui donne lieu à l'organisation quasi-hebdomadaire de colloques, de conférences et de séminaires.

L'assemblée générale se félicite par ailleurs des résultats de la dernière évaluation opérée par le HCERES, qui a salué le « bilan remarquable » du laboratoire et la prise en compte des recommandations formulées lors de sa précédente évaluation en 2018. Dans le prolongement de ce constat, le Professeur DE LA ROSA précise les objectifs que le laboratoire pourra s'assigner en réponse aux conclusions de l'évaluation de décembre 2024. Parmi eux, sont notamment évoqués la consolidation de l'appui administratif à la recherche, le développement d'une stratégie d'incitation au développement de partenariats et de réponse à des appels d'offres nationaux et internationaux, la mise en œuvre d'une politique d'accompagnement à l'obtention de l'HDR et d'intégration des Maîtres de conférences au pilotage du laboratoire. Le HCERES a également enjoint le laboratoire à « revoir les conditions de désignation de sa direction », dans la mesure où cette désignation ne procédait pas jusqu'à aujourd'hui d'« un vote de l'ensemble de ses membres ».

Dans l'immédiat, les dernières recommandations du HCERES ont guidé la rédaction d'un projet de refonte des statuts du laboratoire par les Professeurs Stéphane DE LA ROSA et Bénédicte FRANÇOIS. Ce projet a été présenté au conseil de laboratoire au cours de sa réunion du 5 mai 2025, et soumis à la discussion. Celle-ci a donné sa forme à un projet définitif, que le Professeur Stéphane DE LA ROSA soumet au vote de l'Assemblée générale, après avoir présenté les principales évolutions qu'il intègre :

- Une clarification du statut du Laboratoire comme unité de recherche, au sens de l'article L.313-1 du Code de la recherche (art.1)
- Une actualisation des missions du laboratoire, en insistant sur la formation doctorale, l'accompagnement de l'HDR, la recherche d'appels d'offres et son implication dans le développement de la science ouverte (art.4)
- Une clarification des membres du laboratoire, en distinguant les enseignants-chercheurs membres de la Faculté de droit, les autres enseignants-chercheurs, les post-doc, les doctorants et les personnels BIATSS (art.5)
- Une clarification d'ensemble de la gouvernance du laboratoire, avec une mise en valeur du rôle de l'assemblée générale, une définition précise des attributions du conseil de laboratoire, ainsi que des dispositions spécifiques pour les fonctions de directions et les responsabilités d'axes (Titre 2)
- Une représentativité accrue des instances du laboratoire, avec la prise en compte de la parité, de la diversité des corps d'appartenance dans les fonctions de direction, et le doublement du nombre de représentants des doctorants au sein du conseil de laboratoire
- La désignation de la direction et des directions adjointes par un vote de l'assemblée générale sous la forme d'un scrutin de liste à la majorité des électeurs, et la possibilité de « démettre » la direction dans des situations de blocage, au terme d'un vote à la majorité des deux tiers du collège des enseignants-chercheurs (art.10)
- Une durée des mandats alignée sur la période d'accréditation, soit 5 ans.

A l'issue du vote, les nouveaux statuts du laboratoire MIL sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Après épuisement des discussions, l'Assemblée générale s'achève à 12h45.

En Faculté, le 30 juin 2025

Faculté de Droit  
de l'Université PARIS-EST CRETEIL  
Laboratoire Marchés, Institutions, Libertés

